

JOURNAL DE LA PRESSE POLITIQUE, INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

PRINX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 15 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 50 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

PRINX DES INSERTIONS
Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 25 c. — Fautes diverses, 50 c.

ROUBAIX, 18 MARS 1884

L'EXPROPRIATION DES MINES

Depuis quelque temps, les idées les plus étranges, en matière économique et sociale, passent par l'esprit des membres de la Chambre.

Vendredi dernier, M. Girodet a déposé un projet de loi dans ce but, tandis que MM. Emile Brousse et Alfred Giard en formulaient un autre analogue qui instituerait un nouveau régime minier et abolirait toutes les lois antérieures.

Nous entrons ainsi de plus en plus en plein socialisme d'Etat ou plutôt en plein communisme.

Le projet de MM. Brousse et Giard déclare que toutes les richesses minières sont la propriété de la nation et qu'elles doivent rentrer sans réserve dans le domaine public.

C'est, en ce qui concerne les mines, la pure doctrine des collectivistes. Seulement ceux-ci, plus logiques, poussent jusqu'au bout les conséquences de leur principe.

La lutte entre le travail et le capital, entre l'ouvrier et le patron, entre celui qui possède et celui qui ne possède pas; cette lutte, que l'on veut trancher par l'expropriation en matière de mines, on la retrouvera fatalement au fond de tous les faits sociaux.

Une fois le doigt mis dans cet engrenage communautaire, tout y passera irrésistiblement. Comment les auteurs des propositions dont nous parlons ne le comprennent-ils pas?

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

L'industrie des mines est à moitié ruinée en France, et la plupart des Compagnies subissent une crise redoutable. Si on la met entre les mains de l'Etat, on peut dire qu'elle est perdue.

La Chambre ne voudra certainement pas tenter une aussi formidable expérience.

Après le vote relatif au traitement des instituteurs, le Temps, toujours optimiste, avait écrit que « la situation politique est aujourd'hui plus forte et que le grand succès moral du ministère a resserré les liens de la majorité ».

« La vérité, c'est que le désarroi a atteint les dernières limites. La vérité, c'est que chacun sent très bien que la faillite du ministère est tout le contraire d'une solution et surtout d'un triomphe. »

« S'il y a, d'ailleurs, des faillites malheureuses, il n'y a pas de faillites triomphantes; les avocats du cabinet auraient dû le comprendre et tenir un langage plus modeste. »

« Peuvent-ils, d'autre part, s'abuser au point de croire que pendant une ou deux années, terme indiqué par M. Jules Ferry, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session, aucun besoin nouveau n'apparaîtra, aucune dépense imprévue ne s'imposera? »

« Le soutien serait de l'enfantillage, et c'est pourquoi il n'est pas admissible qu'un pays reste, pendant une période aussi longue, dans la situation plus que précise dénoncée par trois ministres, situation que le Temps trouve « nette et forte », et que tout le monde qualifie de déplorable. »

L'intransigeant donne une leçon à M. Florent-Lefebvre. Il lui reproche de n'avoir pas compris « qu'il était très simple et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant. »

« C'est son unique excuse. Quand on appartient à la démocratie, on ne pénètre pas dans les salons des princes et l'on ne s'assied pas dans leurs antichambres. »

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

La commission d'enquête, réunie sous la présidence de M. Eugène Spuller, a entendu les délégués de la chambre syndicale des halles et de la plus élémentaire prohibé de ne pas s'introduire chez le prétendant.

Il en a été de même, autrefois, pour Pie IX. Qui ne se rappelle les infamies inventées contre lui et débitées par tous les adeptes de la secte?

Ajoutons, pour revenir au correspondant du Matin, que s'il nomme certains cardinaux, il dit encore que d'autres ont été également nommés à ces négociations, mais que leurs noms lui échappent. Voilà tout à la fois, on en conviendra, une singulière précision et bien peu de mémoire!

Au reste, dès le 7 mars, le Capitain Fracassa, qui paraît à Rome, avait publié le premier cette indignité et cette histoire, et nous sommes surpris que le Matin s'en soit fait l'écho complaisant. Ses réserves n'empêchent pas l'outrage.

LE TONKIN

Nos pertes devant Bac-Ninh

Voici la liste des tués et blessés pendant les opérations qui ont amené la prise de Bac-Ninh (celle que nous avons reproduite d'après le Figaro n'était pas exacte):

Armée de terre.

23e de ligne. — Tué: Duché, sous-lieutenant. Blessés: Husson, Conraux et Ruffier, soldats. Légion étrangère. — Tué: Godrin, caporal.

Blessés: Sturm, Brauner, Hugard, Boas, Tibbe, Haupt, Lafontaine, Fauchs, Grad, Bertrand, Böttner, Wysikowski, Astier, soldats; le clairon Feyer, le sergent Zabern, les caporaux Richard et Zinkel.

143e de ligne. — Tué: le caporal Ravelet. Blessés: le caporal Renetteau, le soldat Masson. 111e de ligne. — Le soldat Duvillard est blessé.

Marine

Canonnière l'Aspic. — Duval, matelot, blessé. Canonnière Mouqueton. — Dearnand, mécanicien, tué; Le Gall, second maître, blessé, matelot, blessés.

Bataillon de marine. — Tué: Iguela, matelot. Blessés: Berand, Colard, Leblond, Lecorveq, Eudet, Etienne, matelots.

Artillerie de marine. — Couy, canonnier, blessé. Auxiliaires tonkinois. — Un caporal blessé. Total: 5 tués; 41 blessés.

La poursuite de l'ennemi

Le ministre de la marine vient de recevoir la dépêche suivante du général Millot:

Bac-Ninh, 17 mars, 10 h. 30 matin.

La colonne du général Brière de l'Isle arrivera très probablement aujourd'hui ou demain à Thak-Nguyen. L'ennemi a disparu devant elle.

La colonne du général de Négrier a atteint les troupes régulières chinoises près du Phu-Lang-Gian.

Elle a passé la rivière (Thuhong-Giang), enlevé le fort de Phu-Lang, en perdant trois hommes tués et quelques blessés, et s'est remise à la poursuite de l'ennemi.

L'état sanitaire des troupes

On lit dans l'Indépendant de Saïgon:

La santé des troupes qui tiennent garnison à Hué, Thuan-An et Tourane, laisse fortement à désirer. Les cas de dysenterie et d'impaludisme sont fréquents et beaucoup sont mortels.

Propositions de récompenses

Le général Millot a adressé par le télégraphe au ministre de la marine les propositions de récompenses pour les officiers et soldats qui se sont distingués dans les opérations qui ont amené la prise de Bac-Ninh.

conservateurs vraiment patriotes par la situation que la politique du gouvernement actuel a faite à l'opposition conservatrice. Avant le péril toujours croissant, cette opposition formera, aux futures élections, une véritable ligue du bien public.

Il faudra donc beaucoup d'initiative dans le propagande qui prépare le terrain électoral, beaucoup d'énergie dans l'action, au jour de la lutte, pour entraîner au scrutin la masse conservatrice passive, sinon indifférente.

La discipline est nécessaire partout, même dans un parti d'opposition. Le parti républicain fait des miracles avec cette vertu.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

conservateurs vraiment patriotes par la situation que la politique du gouvernement actuel a faite à l'opposition conservatrice. Avant le péril toujours croissant, cette opposition formera, aux futures élections, une véritable ligue du bien public.

Il faudra donc beaucoup d'initiative dans le propagande qui prépare le terrain électoral, beaucoup d'énergie dans l'action, au jour de la lutte, pour entraîner au scrutin la masse conservatrice passive, sinon indifférente.

La discipline est nécessaire partout, même dans un parti d'opposition. Le parti républicain fait des miracles avec cette vertu.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

Si je regarde au fond des choses, je trouve que le parti conservateur a tort de se diviser sur les personnes, tandis que le parti républicain a le grand mérite de ne pas se diviser même sur les principes.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

Alexandrie, 17 mars. Le général Stewart, accompagné de son état-major de 500 soldats d'infanterie, de 300 cavaliers et d'un détachement du génie, partira demain matin pour Handouk, situé à 11 milles de Souakin. Handouk sera occupé provisoirement et mis en état de défense.

PETITES NOUVELLES

D'après une dépêche de Sanghaï, publiée par les journaux anglais, le bruit circulant à Pékin que le gouvernement chinois avait offert la souveraineté du royaume de l'Annam à toute puissance européenne, n'est qu'une simple nouvelle.

Le conseil municipal a adopté, par 34 voix contre 5, la proposition suivante: « L'administration est invitée à autoriser l'élévation d'un monument aux fédérés de 1871 au cimetière Montmartre. »

Le bulletin de santé de M. Gladstone, publié hier soir, porte qu'il souffre toujours d'un catarrhe du larynx et que le silence et le repos lui sont recommandés; le bruit de sa démission est démenti.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brousse, président. La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La loi sur l'enseignement primaire

L'art. 43 est adopté avec une modification tendant à introduire deux inspecteurs primaires avec voix délibérative dans le conseil départemental.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.

M. Maze demande que deux membres de l'enseignement primaire soient désignés par leurs collègues pour assister le conseil municipal à désigner les membres du conseil d'enseignement.